

## SÉCURITÉ DE LA CITÉ PARLEMENTAIRE

### Allocution du député Dennis Bevington au sujet de la motion 14; la GRC responsable de la sécurité des opérations sur la Colline

le 16 février, 2015

Monsieur le Président, je souhaite parler de la motion et des amendements à la motion dont nous sommes saisis.

Bien entendu, le NPD ne s'oppose pas au regroupement des forces de sécurité de la Cité parlementaire. La plupart d'entre nous voient cela d'un bon oeil et estiment que cette mesure améliorerait la sécurité du Parlement dans son ensemble. Voici ce qui pose problème: la procédure adoptée pour apporter les changements et les détails de la motion.

Premièrement, lorsque les parlementaires entendent modifier les règles du Parlement, il faudrait que ce soit sous l'impulsion des parlementaires et non du Cabinet du premier ministre. Ce n'est pas ainsi que nous devrions nous pencher sur les règles qui régissent les parlementaires. Tout le monde le comprend, mais les conservateurs semblent être prêts à accepter qu'une seule personne prenne les décisions à notre place à la Chambre des communes.

Selon la motion dont nous sommes saisis, la Chambre doit demander, sans délai, au Président « [...] d'inviter la Gendarmerie royale du Canada [...] ».

Ainsi, une fois la motion adoptée, le Président exécutera ses ordres. Il invitera sans tarder, et sans en discuter, la GRC à diriger la sécurité opérationnelle. C'est essentiellement ce qui se décide en ce moment. Tout le reste dépend de choses qui peuvent, ou non, entrer en jeu. C'est toutefois ce que cette motion amènera et c'est ce dont nous débattons aujourd'hui.

Il est question du privilège de la Chambre et du fait que les membres du personnel chargé actuellement de la sécurité parlementaire conserveront leur emploi. Il s'agit là de choses qui peuvent être mises en place ou continuer d'une manière ou d'une autre. Il demeure que la GRC prendra les commandes de la sécurité dans la Cité parlementaire. C'est ce qui va se produire.

Que pensons-nous des actions posées en octobre par les services de sécurité, qui ont amené le parti d'une seule personne, le premier ministre, à présenter cette motion?

Nous avons tous été témoins des événements. Nous avons tous une opinion sur ce qui s'est bien ou mal déroulé ce jour-là. Nous pouvons revenir en arrière et nous demander si le service de sécurité de la Chambre, dont beaucoup de membres travaillent ici depuis de nombreuses années et reconnaissent chacun d'entre nous, a été l'élément le

plus important de ce qui s'est produit ce jour-là. Je crois que oui. Nous avons vu ce qui s'est passé en dehors de la cité.

Nous pourrions dire qu'il existe des problèmes techniques en dehors de la Cité parlementaire. Pourquoi n'avons-nous pas muni les portes principales de serrures électroniques? Pourquoi n'avons-nous pas installé des barrières secondaires sur les routes qui mènent ici? Quelles mesures prenons-nous à l'endroit des conducteurs de véhicules à deux roues qui circulent à toute vitesse sur la Colline? Nous n'en prenons aucune. Il existe des problèmes techniques sur la Colline que nous devons régler. Il est évident qu'il y a des problèmes quand des gens peuvent accéder à des édifices et y entrer sans que personne ne les arrête.

Ce sont des problèmes qui doivent être corrigés. Cependant, cela ne signifie pas qu'il faut changer la façon dont le Parlement fonctionne, ainsi que la façon dont la sécurité des parlementaires est assurée. Il s'agit de problèmes techniques. Ce sont les experts en sécurité qui devraient s'en occuper et qui devraient veiller à ce que les procédures utilisées à l'extérieur des édifices et à l'intérieur de la Chambre nous protègent adéquatement et respectent la nature du Parlement. Il n'est pas nécessaire de modifier notre relation avec nos forces de sécurité pour y parvenir.

Mes préoccupations relatives à la Colline remontent à un incident de septembre 2011, quand des agents de la GRC, en réponse à une manifestation contre le projet de pipeline Keystone, ont dressé d'énormes barricades. Ils ont bloqué l'accès aux escaliers principaux menant au milieu de la Colline. Ils ont posté des agents en haut des édifices. Il y avait 1 000 manifestants, et la GRC voulait s'assurer de pouvoir les maîtriser. En tant que député, je voulais accéder à l'escalier. J'ai dit à la GRC que je souhaitais m'adresser à la foule depuis les marches. Les agents me l'ont interdit. Lorsque je leur ai demandé en vertu de quel pouvoir ils me l'interdisait, ils ont répondu que ce pouvoir se trouvait dans un livre dans la Chambre des communes. Je leur ai demandé d'aller chercher le livre en question. Après l'avoir consulté, ils se sont excusés et m'ont dit que je pouvais aller où bon me semble.

Ces agents de la GRC ne comprenaient pas le lien entre les parlementaires et le Parlement. Certains sont ici pendant un an ou deux; d'autres parfois un peu plus longtemps. Contrairement à notre personnel de sécurité, ils ne comprennent pas la nature du Parlement ni des parlementaires qui travaillent dans cet édifice et qui y représentent les Canadiens.

Nous ne voulons pas voir la situation changer. Nous ne voulons pas que le lien que nous avons avec cet édifice soit compromis pour des problèmes techniques qui doivent et peuvent être réglés.

Lorsque j'étais porte-parole en matière de transports à la législature précédente, j'ai notamment étudié la sûreté aérienne. Il était clair qu'une fois que des règles de sécurité sont en place, elles restent en place, qu'importe si elles ne sont plus pertinentes ou deviennent inutiles.

Le comité des transports avait entendu de nombreux témoins dans le cadre d'une étude. Lorsque l'on commence à verrouiller la porte de la cabine d'un avion pour que personne ne puisse y entrer, cela change la nature de ce qui peut se trouver dans la cabine. Une personne ne peut ouvrir une porte de cabine verrouillée avec une paire de ciseaux. Proférer des menaces à l'endroit d'une personne qui se trouve dans la cabine revient au même que proférer des menaces à l'endroit d'une personne n'importe où ailleurs. Des menaces ont été proférées, alors les règles ont finalement été modifiées.

Les Israéliens, qui possèdent le meilleur système de sécurité au monde, nient de certaines des choses que nous faisons ici. Nous maintenons fermement les mesures que nous croyons nécessaires en matière de sécurité, ce qui nous empêche de nous adapter en fonction des changements qui peuvent se produire.

Nous devons nous adapter, mais nous devons aussi éviter de pécher par excès de zèle. Nous ne pouvons pas amoindrir l'importance du Parlement. C'est la responsabilité qui nous incombe. Tous les parlementaires sont responsables de cette tâche à l'heure actuelle. Le travail que nous faisons ici en vue de modifier les règles régissant le fonctionnement du Parlement est important. Il ne peut être réalisé simplement sous la gouverne du parti d'une seule personne. Le parti d'une seule personne n'a pas le droit de nous faire cela au Parlement. Nous savons tous ce que signifie l'expression « le parti d'une seule personne », et personne ne peut en nier l'existence.

La différence entre la GRC et les agents de sécurité à la Chambre est plutôt flagrante. Les agents de sécurité font carrière ici. Ils apprennent à travailler avec nous. Ils se connaissent tous et connaissent chacun d'entre nous personnellement. Ils comprennent bien les rouages de la Chambre des communes, que nous soyons ici ou ailleurs.

Quelle est la chance que la GRC en vienne à comprendre tout cela? Les agents de la GRC travaillent quelques années sur la Colline avant de passer à autre chose. Il se peut bien que des nouvelles recrues fraîchement sorties de Regina soient affectées à la Colline. Quelle garantie avons-nous qu'elles comprendront parfaitement la relation entre les parlementaires et le Parlement, le respect pour les gens qui travaillent ici, sans parler de nos fonctions et de notre autorité à la Chambre? Aucun moyen de le savoir.

C'est très risqué comme proposition. Pas besoin de s'engager sur cette voie. Tâchons plutôt de soumettre la question à un groupe de parlementaires. Tâchons, ensemble, d'arriver à une entente. Nous y sommes presque. Deux amendements ont été apportés à la motion du gouvernement; la première venait de l'opposition officielle et l'autre du troisième parti. Nos positions concordent presque. Tâchons de les rapprocher encore davantage. Nous pourrions ainsi trouver une solution satisfaisante.